

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 10 mai 2021  
N° CP-2021-5-4-2

### **4<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'Europe, des terres transfrontalières Rhénanes et du Bilinguisme

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **AIDES AUX ASSOCIATIONS QUI OEUVRENT POUR LA LANGUE ET LA CULTURE RÉGIONALES D'ALSACE**

Résumé : Cette politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du bilinguisme, inclut un soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine. Véritables partenaires de proximité, ces associations s'impliquent au quotidien pour accompagner les collectivités territoriales et locales, les élèves et leurs parents. Leurs actions et projets nécessitent des moyens humains et financiers qui méritent d'être soutenus par la collectivité.

### ➤ **La Fédération Alsace Bilingue - Verband zweisprachiges Elsass :**

Créée en février 2014, elle regroupe la plupart des grandes associations alsaciennes actives dans le domaine de la promotion de la langue et culture régionales dont les principales sont : APEPA, ABCM, ELTERN Alsace, Culture et Bilinguisme, Initiative Citoyenne d'Alsace, Heimetsproch un Tradition, Fonds International pour la Langue Alsacienne - FILAL, Fondation Entente Franco-Allemande - FEFA, Grenz-Up.

Ces associations ont fait le choix d'adhérer à cette fédération pour pouvoir agir ensemble et réaliser des actions de développement et de promotion pour la langue et la culture régionales. Ses membres sont actifs pour la défense des intérêts de la politique régionale des langues.

L'association a obtenu une aide directe de 12 000 € en 2020. Elle sollicite une aide de 14 000 € pour son fonctionnement en 2021 et la conduite de projets ainsi que pour soutenir des actions mises en œuvre par ses structures membres.

Je vous propose de lui accorder une subvention globale de fonctionnement de 12 000 € pour l'exercice 2021.

➤ **ELTERN Alsace :**

Créée en 1995, les missions de l'association sont l'accompagnement à la création de nouveaux sites bilingues dès les classes de maternelles, la continuité de l'enseignement bilingue en élémentaire, collège et lycée, la diffusion de l'information et le soutien aux parents et aux élèves bilingues.

L'association est le principal partenaire, aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en œuvre des conventions cadre et opérationnelle quadripartites conclues avec l'Education nationale. Elle est également partenaire des collectivités pour les projets EUROSTAGE 2020 et RecrutORRs, projets cofinancés par des fonds européens FEADER du programme INTERREG V. La CeA a aussi reconduit début 2021 la convention de partenariat pour l'emploi, à titre expérimental, d'une intervenante bilingue sur le territoire de Volgelsheim.

L'association a obtenu une aide de 8000 € en 2020 et sollicite une aide de 8000 € pour son fonctionnement en 2021.

Je vous propose de lui accorder une subvention globale de fonctionnement de 8000 € pour l'exercice 2021.

➤ **L'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle**

Créée en 1968 (50<sup>ème</sup> anniversaire en 2018), elle intervient en faveur de la langue et de la culture régionale notamment par sa revue *Land un Sproch* (créée il y a 45 ans). Elle gère un Centre Culturel Alsacien basé à Strasbourg, propose des cours de dialecte alsacien et organise des colloques, des séminaires. Elle est présente à des salons du livre, dispose d'outils de communications (Internet, Facebook) et agit auprès des pouvoirs publics pour l'amélioration de la situation de la langue dans l'enseignement et la vie sociétale.

L'association a obtenu une aide directe de 4000 € en 2020. Elle sollicite une aide de 10 000 € pour son fonctionnement en 2021.

Je vous propose de lui accorder une subvention globale de fonctionnement de 6000 € pour l'exercice 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- accorder les subventions suivantes conformément et aux conditions du règlement budgétaire et financier:
  - 12 000 € pour la Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass ;
  - 8000 € pour ELTERN Alsace, association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue ;
  - 6000 € à l'Association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle.

Ces subventions seront imputées sur l'opération P046O003 - Aides aux associations (chapitre 65- nature 65748- sous fonction 288) du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et feront l'objet d'un versement unique sur production du budget prévisionnel certifié véritable et sincère par le représentant légal de chaque organisme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY